

**Epreuve :** Histoire-Géographie - Baccalauréat 1<sup>er</sup> groupe session 2016

**Durée de l'épreuve :** 4 heures – **Coefficient :** 5

### **Première partie : Géographie**

#### Composition

#### **Barèmes**

*Introduction : 3 points*

*Développement : 5 points*

*Conclusion : 2 points*

*Bonus pour la présentation et la syntaxe : 1 point*

**Sujet 1 :** La mondialisation : processus, acteurs et débats.

#### Introduction :

La mondialisation est un phénomène ancien qui se développe par phases : une première forme, marchande surtout, à l'époque des grandes découvertes du XV<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècles, une deuxième étape correspondant à l'âge industriel et à l'expansion coloniale au XIX<sup>ème</sup> siècle, une phase d'accélération depuis la fin du XX<sup>ème</sup> siècle marquée par le « triomphe » du libéralisme et des marchés financiers. L'ampleur de ce phénomène suscite de nombreuses interrogations quant à ses effets.

Quels sont donc les mécanismes de la mondialisation, ses principaux acteurs et les débats qu'elle provoque ?

L'élève doit annoncer son plan !

I) Un processus de mise en relation des territoires

- Facteurs d'accélération de la mondialisation: progrès techniques dans les transports (conteneurisation, plateformes multimodales, hubs portuaires, aériens...) et dans les télécommunications (NTIC), dynamiques d'uniformisation des produits (standardisation : dans l'automobile, la téléphonie mobile...) et des modes de vie (sur le modèle occidental)

- Conséquence : la multiplication des flux de toute nature : humains (migrants et touristes), matériels

(matières premières, produits manufacturés), immatériels (capitaux, informations)

Transition : la mondialisation résulte aussi de décisions économiques et politiques (acteurs)

## II) Les principaux acteurs de la mondialisation

- Les FTN (à définir): jouent un rôle majeur par leurs origines géographiques, leur stratégie d'implantation (division internationale du travail) et leur poids économique.

L'élève doit donner un ou des exemples précis

- Les Etats et les organisations régionales : politiques de libéralisation depuis les années 80, création de zones de libre-échange (ALENA, MERCOSUR...). Regroupements d'Etats : G8, puis G20

- Les organismes internationaux : FMI, Banque Mondiale, OMC, ONU sont des instances à la fois régulatrices (arbitrage, sanctions, plans d'aide...) et accélératrices (libéralisme, libre-échange) de la mondialisation.

Transition : d'autres acteurs dénoncent les effets de la mondialisation financière et libérale

## III) Une mondialisation en question ?

- Les débats sur les effets de la mondialisation :

Sur le plan économique et social, augmente ou réduit les inégalités de richesse et de développement ?

Sur le plan environnemental, augmentation de la pollution et pillage des ressources, mais recherche de solutions globales possible aujourd'hui (conférences internationales sur le climat)

Sur le plan culturel, appauvrissement (uniformisation) ou ouverture (par les échanges) ?

- Les **altermondialistes** prônent une mondialisation plus respectueuse du développement durable : les progrès scientifiques et technologiques sont mis au service de l'humain (de façon plus équitable), de l'environnement, pas du profit. Forums sociaux organisés dans les pays du Sud. L'élève doit donner des exemples d'**ONG** ou de mouvements altermondialistes.

**Conclusion :** la mondialisation est un système de flux qui relie les territoires du monde, donnant l'impression d'un « village global ». Basée sur des logiques financières, elle profite surtout aux grandes FTN et aux métropoles des pays riches et émergents qui concentrent l'essentiel des flux. Les altermondialistes tentent de mettre la pression sur les principaux acteurs de la mondialisation (FTN, organisations mondiales) afin qu'ils jouent davantage un rôle de régulation.

### Composition

**Sujet 2 :** Les États-Unis d'Amérique dans la mondialisation.

#### Introduction :

Qu'est-ce qui fait des États-Unis une superpuissance dans la mondialisation ? Quelles sont les conséquences de la mondialisation sur l'organisation du territoire des États-Unis ?

- I. Les États-Unis dans la mondialisation.
  - A. Une puissance politique et militaire.
  - B. Une puissance économique et financière.
  - C. Une puissance technologique et culturelle.
  - D. Une puissance concurrencée et contestée.
  
- II. L'organisation du territoire des États-Unis.
  - A. Un État- continent ouvert sur le monde.
  - B. Des espaces moteurs, centres majeurs.
  - C. Des métropoles au cœur de la puissance.
  
- III. La maîtrise des technologies d'avenir
  - A. La révolution du numérique
  - B. Les conquêtes spatiales
  - C. Les biotechnologies.

### Deuxième partie : Histoire

#### ANALYSE DE DOCUMENTS HISTORIQUES

##### Sujet 1 : La place de la France dans le monde depuis les années 1960.

1. *Quels sont les grands axes de la politique étrangère de la France définis par le général de Gaulle (document 1) ? 3 points*

Quatre grands axes de la politique étrangère de la France peuvent être dégagés du document 1. Le premier concerne la politique d'indépendance nationale : de Gaulle ne veut pas que l'adhésion à l'OTAN remette le destin de la France « à l'autorité étrangère », c'est-à-dire en fait aux États-Unis. Le retrait du commandement intégré est donc envisagé par le président de la République dès ce mois de septembre 1965, pour « garder la disposition de nous-mêmes ». Cette relative autonomie ne passe pourtant pas par un neutralisme dans le jeu des relations internationales : de Gaulle confirme l'appartenance de la France au camp occidental et la nécessité de l'alliance et de « la solidarité des peuples occidentaux ». Le

troisième axe dégagé est celui de la politique de coopération et d'aide au développement, en particulier en Afrique. de Gaulle évoque ce lien avec les anciennes colonies et les « peuples [...] qui nous étaient naguère rattachés ». Enfin, il précise qu'il accepte et soutient la construction européenne, « début de communauté » qui à terme pourrait s'étendre « de l'Atlantique jusqu'à l'Oural » et dont le couple franco-allemand est le principal moteur (allusion au traité de l'Élysée en 1963).

*2. Montrez en quoi les documents 1 à 3 témoignent des permanences dans la politique extérieure française depuis les années 1960. 3 points*

On peut mettre en évidence des permanences dans la politique extérieure de la France depuis les années 1960. Le couple franco-allemand est à l'initiative de la construction européenne, comme le montre le symbole des deux dirigeants français et allemand se tenant la main à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du début de la Première Guerre mondiale, à Verdun en 1984. La politique d'indépendance nationale (en particulier vis-à-vis des États-Unis) est réaffirmée en février 2003, lorsque la France utilise son droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU pour témoigner de son refus d'intervenir militairement en Irak aux côtés de Washington (doc. 3). On peut aussi évoquer le maintien d'une « politique africaine » (présence de bases militaires sur le continent et nombreuses interventions armées dans le cadre de l'ONU ou de l'UE).

*3. Par quels moyens la France a-t-elle conservé un rôle international depuis les années 1960 (documents 1 à 3) ? 2 points*

Les moyens que la France a utilisés pour conserver son rôle dans le monde depuis les années 1960 sont d'abord militaires (une trentaine d'interventions militaires de la France depuis 1978). Un autre instrument de puissance réside dans la francophonie et l'influence culturelle : de nombreux États à travers le monde utilisent le français comme langue de communication et outil de promotion culturelle. Avec l'outre-mer, la France dispose d'une présence hors des frontières européennes et d'un domaine maritime considérable : la ZEE (Zone économique exclusive) ou zone des deux cent mille nautiques sur laquelle s'étend le droit de souveraineté du pays en matière d'exploitation des ressources halieutiques et minérales. La participation au Conseil de sécurité de l'ONU renforce le poids de la France dans le monde (doc. 3) et son rôle actif dans la construction européenne (doc. 2) en fait un moteur de l'aire de puissance de l'UE.

*4. Quels aspects de l'influence française dans le monde apparaissent peu dans l'ensemble documentaires ? 2 pts*

Les aspects de l'influence française qui apparaissent peu dans les documents sont essentiellement les aspects économiques (poids des sociétés transnationales...). Certes, les actions menées par la diplomatie française comptent, mais ce n'est qu'un des différents aspects de la place tenue par la France dans le monde.

**Sujet 2 : L'Apartheid en Afrique du Sud**

1. *Quelles sont les conséquences de la politique territoriale des Blancs en Afrique du sud ? (Document 1) Comment va s'organiser la résistance à cette politique ?* **3 points**

Ce sont les politiques urbaines et la soif de terre des Afrikaners qui poussa les responsables politiques à légiférer en leur faveur pour qu'il s'empare de la terre en toute légalité quel que soit le préjudice porté aux détenteurs noirs des droits fonciers. Ces politiques conduisent aussi à reléguer les noirs dans des réserves.

La résistance à cette politique d'oppression s'organiserait tout d'abord par des organisations syndicales. Ensuite, la lutte armée s'organise peu à peu.

2. *Montrez que la ségrégation raciale est systématiquement mise en place. (Documents 2 et 3)* **3 points**

La particularité de l'Afrique du Sud est d'avoir systématiquement inscrit la politique raciale dans les pratiques mais aussi dans la loi. La loi de 1951, qui instaure les bantoustans consacre cette fragmentation spatiale, celle de 1953, légalise la séparation dans les lieux publics.

3. *Quelles lois instaurent la ségrégation spatiale ? (Document 2)* **2 points**

C'est la loi de 1950 sur l'habitation séparée (Group Areas Act) qui crée des zones urbaines d'habitation en fonction des races, et celle de 1951 le Bantu Authorities Act instaure les bantoustans.

4. *Relevez la loi qui prouve que l'autonomie accordée aux bantoustans est fictive ? (Document 2)* **2 points**

1971 : loi de citoyenneté des noirs des homelands qui retire la citoyenneté sud-africaine aux Noirs vivant dans les bantoustans. Ces derniers sont considérés comme des entités indépendantes ? Cette loi a pour ambition de diviser la population noire pour rendre son combat inefficace.